

Attestation sur l'honneur accueil handicap

Je soussigné, Christian Labaune, Dirigeant de la société AVVEC, organisme déclaré auprès de la préfecture de la région Grand EST sous le numéro 44680288068, déclare par la présente respecter la réglementation en matière d'accueil des stagiaires dans les locaux destinés aux formations.

Les formations sont exclusivement organisées dans les locaux des entreprises clientes, dans des espaces loués à cet effet.

Ces entreprises accueillent tout au long de l'année du public et sont déjà titulaires des attestations « Etablissement Recevant du Public » (ERP).

Ces locaux de formation, sont par conséquent systématiquement adaptés aux différents handicaps (visuels, auditifs, moteurs...).

Toutefois, AVVEC s'assure avant chaque début de formation de la conformité des locaux par la demande d'une attestation ad hoc auprès de son client.

Le cas échéant, AVVEC peut consulter les organisations référentes d'aides aux handicaps et se faire assister pour les moyens à mettre à disposition du stagiaire en situation de handicap.

Les organisations référentes :



Pour valoir ce que de droit.

Fait à Schiltigheim Le 20/10/2022

